

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	10/03/2025
En exercice : 22	Date d'affichage :	10/03/2025
Présents : 19		
Votants : 19 + 1 pouvoir		

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémi - RIZZON Bruno - RICO PEREZ José - MICHELLAND Bruno - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés :

Mr GACHET Roger et Mmes GENON Marie - JALLIFIER VERNE Christelle (pouvoir à GAZET Véronique)

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Demande de subvention de l'association « De la Vie pour eux » EHPAD de la commune déléguée d'Aiguebelle

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention émise par l'association de l'EHPAD « De la vie pour eux » situé sur le territoire de la Commune Déléguée d'Aiguebelle.

Cette subvention permettrait d'améliorer la qualité de vie sociale des résidents de l'EHPAD « Les Belles Saisons », de favoriser et développer des projets ciblés sur la vie sociale à l'EHPAD et de contribuer au mieux-être des résidents en donnant une autre dimension à l'animation.

Il **RAPPELLE** au Conseil Municipal l'importance de soutenir cet établissement.

Il **PROPOSE** au Conseil Municipal, d'accorder à cette association, une subvention d'un montant de 200 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la subvention attribuée à l'association de l'EHPAD d'Aiguebelle « De la Vie pour eux »,
- **DIT** que le montant de la subvention s'élève à 200 euros,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents correspondants,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Val d'Arc.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Denis RICHARD

Monsieur le Maire
Hervé GENON

